

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 du mois d'avril, le Conseil d'administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ et LANDES et MM BONNAND, DAUMAIN, LAURON, SUDRIES et TEODORI.

Procuration(s) : M COURET (pouvoir M LAURON).

Absent(s) excusé(s) : MMES FAU, PEREZ MARTINEZ et RATIER.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Pouvoirs : 1

Excusés : 3

Quorum : 6

Date de convocation : 28/03/2025

Date d'affichage : 28/03/2025

DÉLIBÉRATION CCAS N° DCCAS-2025/07

Objet : Fixation des tarifs

Madame la Présidente propose à l'Assemblée de faire un point sur les tarifs et d'en vérifier l'actualité et, selon le cas, en revoir certains à la hausse ou à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, décide selon la répartition des voix ci-dessous de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ et LANDES et MM BONNAND, DAUMAIN, LAURON, SUDRIES et TEODORI
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Fixer les tarifs comme-ci annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

